



## La hausse fait parler d'elle...

Rubrique : actualités - Date : mardi 6 janvier 2004

---

La plupart des journaux titrent sur l'augmentation du prix du tabac prévue pour le 5 janvier.

Le Parisien signale une « Nouvelle hausse du tabac » de 8 à 10% selon les marques. Sous le titre « Le tabac ruine le porte-monnaie », Le Figaro économie annonce que le prix des cigarettes augmente de 9% aujourd'hui. France-Soir dans son édition du 5 janvier, revient sur l'évolution du prix du paquet de cigarettes depuis 1970. L'Humanité signale que le tabac augmente aujourd'hui de 8 à 10% Les Echos du 5 janvier signale que le Journal Officiel daté de samedi publie le prix des cigarettes et du tabac à rouler.

L'AFP indique le 30 décembre que le prix du tabac augmentera de 8 à 10% en janvier, après une hausse de 8 à 16% au début de l'année 2003 et une autre de 18 à 20% en octobre. D'après l'AFP, Altadis confirme une hausse de 8 à 10%, du prix de ses cigarettes pour le 5 janvier, le paquet de 20 atteignant 4.50 EUR à 5 EUR. L'agence rapporte que pour pallier les hausses, les fabricants de tabac innovent. Ainsi Altadis va commercialiser un paquet de 19 cigarettes pour 4.25 EUR. Le britannique Gallaher va lancer une nouvelle marque à prix cassés en France. L'agence rappelle que c'est en février 2003 que Jean François Mattéi a « déclaré la guerre au tabac » première cause de mortalité en France avec 60 000 décès par an et un coût de 15 milliards d'euros par an.

Dans son édition du 31 décembre, Libération annonce que pour « faire avaler la hausse » de 8 à 10% du prix des cigarettes, les cigarettiers vont commercialiser des paquets de 19 ou de 24 cigarettes qui s'ajouteront aux paquets de 20 et 25. D'après le journal, si les cigarettiers modifient leur packaging c'est que « leurs ventes, victimes de hausses successives sont de plus en plus sensibles aux écarts de prix même minimes », les consommateurs se répartissant en deux catégories ceux qui consomment des « premiums » à 4.60 EUR (avant la hausse) et ceux qui consomment des « low prices » à 4.10 EUR environ. Jean Claude Lacomme, vice-président de la confédération des débiteurs de tabac déclare « comme le prix devient un élément essentiel, on a joué sur nos marges et sur le nombre de cigarettes pour limiter les hausses ». Libération rappelle toutefois que les fabricants ne peuvent descendre en dessous de 19 unités et que jouer sur la taille des cigarettes n'aurait qu'un impact limité sur le prix.

La Tribune du 30 décembre titre « Les cigarettiers innovent pour amortir la hausse » et indique que les fabricants de cigarettes s'alignent sur une hausse de 40 centimes d'euros. Le journal qui revient sur les augmentations du prix du paquet par marque « phare » signale que ces augmentations comprises entre 8 et 10% ne répercutent pas intégralement la hausse de la fiscalité et que d'autres augmentations pourraient intervenir en cours d'année. Estimant que « le paquet de 19 pourrait faire un tabac », le journal cite Armaury d'Herbigny, directeur marketing de Gallaher « il faut proposer ce type de produit au consommateur afin de préserver ses parts de marché, voire en acquérir de supplémentaires ». Cependant le journal souligne que ceci risque de constituer un « vrai casse-tête pour les buralistes » qui devront référencer tous ces modèles. Dans son éditorial Pascal Aubert juge que les « bienfaits potentiels » d'une telle mesure, soit 5% de diminution de consommation de tabac par paquet, montrent en fait la volonté des fabricants de rivaliser d'ingéniosité pour conserver leurs parts de marché.

D'après Le Monde du 4 et 5 janvier, Le prix des cigarettes dissuade de plus en plus de fumeurs. Pour le journal « ces augmentations à répétition incitent de plus en plus de fumeurs à s'arrêter (&) Les ventes de patches ont augmenté de

50% ces derniers mois (&) et les consultations de tabacologues affichent complet ». Le quotidien note que selon un sondage BVA demandé par l'INPES, « les représentations et le comportement de la population vis-à-vis du tabac se modifient de manière significative ». En effet, la prévalence tabagique chez les 15-75 ans est passée à 30,2% contre 34,5% en 1999. D'après cette enquête 73,8% des fumeurs déclarent avoir envie d'arrêter, les motivations à l'arrêt étant : le prix (67%), la peur de tomber malade (47%), la prise de conscience des conséquences du tabac sur la santé (17%), la désir de se défaire de la dépendance (14%). Suit un article sur les différentes techniques de sevrage tabagique. Le Docteur Anne Borgne affirme « le tabagisme entraîne une dépendance et peut être considéré comme une dépendance à part entière (&) De fait, la prise en charge de l'arrêt fait appel au même principe de traitement que les autres toxicomanies : motivations, substitution, accompagnement, traitement des troubles de l'humeur, analyse des situations à risque, prévention des rechutes. ». Un encadré où le journal signale que de plus en plus de médecins « préconisent le remboursement des patches ». Ils constatent que la demande est forte et que l'efficacité de ces produits est prouvée, or « les prix sont encore prohibitifs. Une boîte de patches coûtent entre 20 et 30 euros », soit un coût pour un traitement de trois mois de 216 à 279 euros et de 93 euros pour le Zyban. Et aussi un encart sur le livre d'Allen Carr « La Méthode simple pour arrêter de fumer » actuellement 5e meilleure vente des magasins FNAC.

France soir du 30 décembre titre « Le tabac attaque la santé et le porte monnaie ». D'après le journal, « cette année s'il n'y a qu'une seule résolution à prendre c'est de le larguer. » avec ce conseil « La clope écrasez la maintenant ».

Le Figaro entreprise du 5 janvier se penche sur l'industrie du tabac aujourd'hui. Le journal détaille la stratégie d'une industrie confrontée à la hausse des prix successifs et à un changement d'image. Dans son éditorial, Laurent Guez résume : « le tabac tue, c'est écrit dessus et, en plus c'est hors de prix. » Pour le journal, avec le prix des cigarettes qui « flambe », les débitants et les fabricants de tabac ont décidé de réagir. Les buralistes, qui ont obtenu un plan de sauvegarde de leur profession vont devoir trouver d'autres revenus quant aux cigarettiers ils se se tournent vers les pays pauvres et diversifient leurs activités. Suit un point sur le lobbying des buralistes avec un portrait de René Lepape, Président de la confédération des débitants de tabac et « fin lobbyiste ». Le journal qui évoque également les procès contre les cigarettiers, signale que contrairement aux Etats-Unis, la France est pour le moment épargnée, Altadis ayant été blanchi par la Cour de cassation en novembre suite à la plainte de la famille d'un fumeur décédé en 1999 mais aussi en octobre face à la caisse primaire d'assurance maladie de Saint Nazaire qui réclamait un montant correspondant aux frais engagés pour soigner ses assurés souffrant de maladies dues au tabac. Evoquant le marché parallèle qui représenterait en France entre 4 et 6% et 20 à 30% en Grande Bretagne, où les cigarettes sont les plus chères d'Europe, le Figaro entreprise juge que ce trafic peut paraître pittoresque mais qu'il repose sur une organisation que seul les grands réseaux criminels savent mettre sur pied . Le journal rappelle aussi que « les structures mafieuses ne sont pas les seules en cause », puisque « les géants du tabac ont été confondus dans plusieurs affaires de contrebande » et que la commission européenne est passée à l'offensive à leur égard. Et de noter que « plus de 60 milliards de cigarettes entreraient illégalement dans l'Union Européenne ».